

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11404**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, mention économie et gestion des entreprises, spécialité concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I	Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 310m Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 312t Négociation et vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Aujourd'hui, rares sont les situations dans lesquelles une entreprise peut adopter ses stratégies sans se poser la question de leur licéité au regard du droit français et communautaire de la concurrence.

Grâce à sa double compétence en économie de l'entreprise et en droit de la concurrence, **le diplômé du Master mention économie et gestion d'entreprise spécialité : Concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle intervient dans toutes les grandes décisions et stratégies de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, fournisseurs et concurrents :**

- stratégies de tarification, en particulier lorsque l'entreprise détient une position dominante sur les marchés concernés,
- stratégies de concentration,
- stratégies dans le domaine de la distribution : choix d'un réseau de distribution, franchise, distribution exclusive ou sélective,
- stratégie de coopération avec des concurrents,
- stratégie de protection des brevets et des marques,

Sa maîtrise des textes juridiques, de la jurisprudence communautaire et française permet de guider, conforter ou d'infléchir certaines décisions stratégiques qui pourraient être contestées par les autorités concurrentielles communautaires et françaises

Le diplômé du master concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle

A) En tant que cadre dans une entreprise

- Constitue un interlocuteur privilégié de la direction générale d'une entreprise lors de la prise de des grandes décisions stratégiques
- Analyse les situations de marché au regard de la position concurrentielle de l'entreprise, grâce à sa double compétence en droit et en économie de l'entreprise
- Contribue à la prise de décision à partir des études économiques et juridiques qu'il effectue ou fait effectuer
- Formule des préconisations en matière de croissance externe et de contrats de coopération et de distribution
- Assure la veille régulière de l'évolution des textes relevant du droit de la concurrence, de la consommation et de la propriété industrielle
- Veille au respect des dispositions réglementaires (en particulier au regard des articles L441 à L443 du code de commerce)
- S'assure de la conformité des actes juridiques et des contrats au regard des dispositions légales et de la protection des intérêts de l'entreprise.

- Contribue à prévenir et à résoudre les litiges

- Lit, comprend et s'exprime à l'oral et à l'écrit dans deux langues, dont sa langue maternelle.

B) En tant qu'avocat spécialiste :

Conseille les entreprises clientes de son cabinet dans les domaines de :

- la rédaction des conditions générales de vente
- l'élaboration des contrats de coopération, de distribution et de sous-traitance
- la protection des marques, brevets et savoir-faire

Il participe à la défense de ses clients dans des contentieux relevant :

- du droit des ententes
- du droit de la position dominante et de la dépendance économique
- du droit de la consommation
- des dispositions de l'article L442-6 du code du commerce

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- les services juridiques des entreprises industrielles, commerciales et prestataires de services,
- les administrations chargées de la surveillance du fonctionnement concurrentiel des marchés (commission européenne, direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
- les cabinets d'avocats en charge de la défense des entreprises
- les associations de consommateurs

Les emplois occupés par les anciens étudiants ayant suivi cette formation dans les dix dernières années, sont les suivants :

- Assistant de direction générale
- Responsable du service commercial
- Responsable du service de gestion des brevets et des marques
- Chargé d'études économiques, de marché et de veille concurrentielle
- Responsable de service à la DGCCRF
- Chargé de mission à la Commission Européenne
- Avocat d'affaires
- Economiste (grand cabinet d'avocats)
- Consultant (société de conseil spécialisée en droit de la concurrence et de la propriété industrielle)
- Magistrat spécialiste des problèmes économiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

M1204 : Contrôle de gestion

K1505 : Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux

K1904 : Magistrature

Réglementation d'activités :

- Oui, pour le métier d'avocat.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'accès à la formation.

En première année de master (M1) :

La formation menant à cette certification est soumise à des conditions d'accès : l'équipe pédagogique définit des pré-requis en relation avec le contenu de la spécialité :

- Licence mention Economie-Gestion-AES, après décision de la commission d'orientation sur dossier et entretien ;
- Autres licences ou équivalent, après une procédure de validation des études ou des acquis de l'expérience et décision de la commission d'orientation.

En deuxième année de master (M2) :

Pour le passage en M2 (spécialité : concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle) le master 1 de la spécialité n'est pas exigé : le recrutement dans le master 2 est réalisé après une sélection sur dossier et un entretien individuel.

Des étudiants :

- provenant de 1ère année de master en économie générale/en gestion/en écoles de commerce/en droit
- titulaires d'un diplôme d'une grande école (de commerce, d'ingénieur) ou d'un IEP sont susceptibles de candidater à cette formation.

Le master 2 est aussi ouvert :

- à des cadres en fonction, appartenant aux services juridiques de sociétés, en charge des politiques générales des entreprises
- et des avocats désireux d'acquérir ce type de spécificité.

Descriptif des composantes de la spécialité :

UE1 - Fondamentaux en microéconomie et économie industrielle

UE2 - Pratiques anticoncurrentielles

UE3 - Concentration des entreprises

UE4 - Pratiques restrictives et concurrence déloyale

UE5 - Brevets et marques

UE6 - Contrats de distribution et pratiques verticales restrictives

UE7 - Coopération entre entreprises

UE8 - Droit de la consommation

UE9 - Professionnalisation, techniques de recherche de stage et d'emploi

UE10 - Stage

Il comprend deux stages en entreprise ou dans une organisation chargée du contrôle de l'activité concurrentielle ou dans un cabinet d'avocats ou de spécialistes de la propriété industrielle.

Le premier stage se situe en fin de semestre 2 (stage de 2 à 4 mois) et le second est compris dans le semestre 4 (avril/septembre) et fait l'objet d'un rapport.

Le contrôle des connaissances est effectué à partir d'un examen final comportant :

- un cas de synthèse (durée 5 heures),
- une étude de 24 heures sur un dossier complexe effectué en groupe de 4 étudiants,
- un examen oral,
- un rapport de stage.

(N.B. un examen blanc est pratiqué à la fin du 1er semestre)

La notation est effectuée entre 0 et 20. Le diplôme est obtenu avec une moyenne de 10, compensé entre les UE. Des mentions sont attribuées : la mention assez bien au dessus de 12 et en dessous de 14, la mention bien au dessus de 14 et en dessous de 16 ; la mention très bien au dessus de 16.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professeurs de l'Université ainsi que trois professionnels relevant des activités concernées par le diplôme (1 cadre d'entreprise, 1 avocat, un consultant en droit de la concurrence, etc.)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Professeurs de l'Université ainsi que trois professionnels relevant des activités concernées par le diplôme (1 cadre d'entreprise, 1 avocat, un consultant en droit de la concurrence, etc.)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Professeurs de l'Université ainsi que trois professionnels relevant des activités concernées par le diplôme (1 cadre d'entreprise, 1 avocat, un consultant en droit de la concurrence, etc.)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition du jury votée par l'université

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'obtenir le double diplôme franco-allemand de « management d'entreprise franco-allemand » relevant de l'UFA (Université Franco-Allemande) à condition de suivre l'année de master 1 à l'Université d'Augsburg. Possibilité d'obtenir le LADE (double diplôme avec les Universités de Cadiz et Pampelona)

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

2008/2009 : dossiers déposés : 82, dossiers acceptés : 41, inscrits : 7, reçus : 7

2009/2010 : dossiers déposés : 132, dossiers acceptés : 49, inscrits : 22, reçus : en cours

Insertion :

Pour la spécialité CCDPI, le suivi du devenir des étudiants est notamment assuré par l'intermédiaire de l'association des anciens (www.adesscor.net). Elle met régulièrement à jour l'annuaire des anciens et diffuse les offres d'emplois dont elle a connaissance. Cette association se réunit chaque année (courant février) à la Faculté de Sciences Economiques, en présence des responsables du diplôme. Cette manifestation permet de compléter le suivi formel par les contacts informels qu'elle permet.

Une enquête à 12 mois est réalisée par le « Bureau des stages et des emplois » de la Faculté des Sciences Economiques.

- Ainsi, sur 17 étudiants qui ont obtenu leur diplôme pendant l'année universitaire **2007-2008**, 13 ont répondu, soit un taux de réponse de 76,5%.

- 11 sur les 13 étudiants qui ont répondu ont trouvé un emploi, les deux autres sont en poursuite d'études (M2 droit des affaires ; préparation du concours d'entrée au CREPA).

- Les 11 étudiants qui ont trouvé un emploi ont un salaire médian brut mensuel de 2750 euros.

- 5 ont un CDI et 6 un CDD.

- La localisation professionnelle des 11 diplômés qui ont répondu est la suivante : Bretagne : 2, Paris : 4, Région parisienne : 2, Autres régions : 1, Etranger : 2, **Total : 11**

Pour les 7 diplômés de l'année universitaire 2008-2009, voici les informations que nous avons obtenues pour 5 d'entre eux quelques mois après qu'ils aient quitté notre université :

- 3 sont en en stage d'avocat
- 1 en CDI (service juridique de CORA)
- 1 en CDD (circuit des 24 heures du Mans)

Autres sources d'information :

<http://www.eco.univ-rennes1.fr/> et <http://www.adesscor.net/>
<http://www.univ-rennes1.fr/>

Université Rennes 1

Faculté des Sciences Économiques

SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

Lieu(x) de certification :

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) [Rennes]

Université Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté des Sciences Économiques

7, place Hoche - CS 86514

35065 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 23 35 45

Historique de la certification :

Ce master était auparavant le DESS « concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle » créé lors de la rentrée universitaire 1997/98.

Les compétences de ces diplômés sont aujourd'hui largement reconnues par les services juridiques de grandes entreprises (L'OREAL, Danone, France Télécom, Bouygues ...), de la DGCCRF et de la cour de cassation (en l'occurrence du Président Canivet).